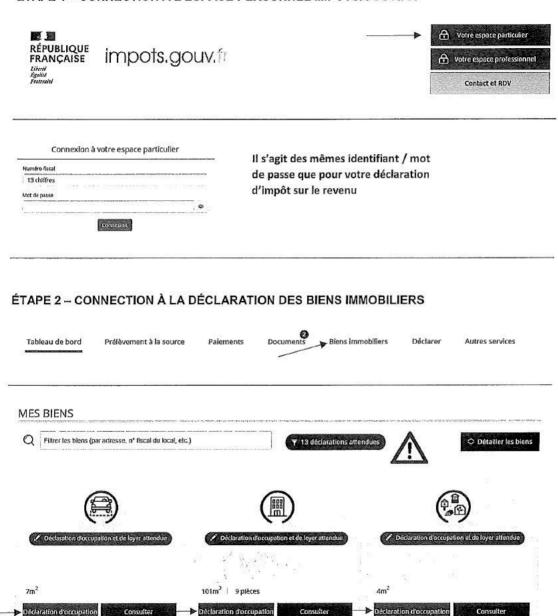
LA DÉCLARATION, ÉTAPE PAR ÉTAPE (ESPACE PARTICULIER)

ÉTAPE 1 - CONNECTION À L'ESPACE PERSONNEL IMPOTS.GOUV.FR



DÉCLARATION D'OCCUPATION ET DE LOYER

Les champs signalés par un astérisque (*) sont obligatoires

INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA DÉCLARATION D'OCCUPATION

2 RUE

- 69700 GIVORS

Les informations détenues par l'administration indiquent qu'il s'agit de votre résidence principale.

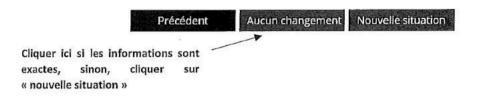
Ce bien est occupé par :

I GISELE SUZANNE RENEE

Depuis le 1 er janvier 2023, en tant que propriétaire, vous avez l'obligation de déclarer qui occupe vos locaux d'habitation.

Si ces informations sont exactes, nous vous invitons à cliquer sur le bouton « Aucun changement ».

Si la situation a changé, nous yous invitons à diquer sur le bouton « Nouvelle situation ».



ÉTAPE 3 - DÉCLARATION D'UNE NOUVELLE SITUATION

Dans ce cas, vous êtes invité par le portail à remplir différents encadrés relatifs aux informations évoquées ci-dessus, écran par écran.

En fin de parcours, vous devez valider la déclaration.

Vous pouvez retrouver ici la communication de l'administration fiscale sur ce sujet.

NOUS SOMMES À VOTRE DISPOSITION POUR :

- Vous accompagner dans la réalisation de cette nouvelle formalité obligatoire ;
- Faire le point, avec vous, sur la taxation de vos différents biens immobiliers et vous assurer de la régularité des impositions mises à votre charge à ce titre.